

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4757**

commune (s) : Vernaison

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 15, rue de la Gare et appartenant à Réseau ferré de France (RFF)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4757**

commune (s) : Vernaison

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 15, rue de la Gare et appartenant à Réseau ferré de France (RFF)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du réaménagement de l'offre de stationnement proposée à proximité de la gare de Vernaison et en vue d'augmenter la capacité actuelle des parkings existants, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une emprise d'une superficie de 1 023 mètres carrés située 15, rue de la Gare à Vernaison et appartenant à Réseau ferré de France (RFF).

Cette parcelle comportant un abri de parcours à l'état de remise qui doit être démoli est cadastrée AH 318.

Aux termes du projet d'acte, l'acquisition se ferait au prix de 61 380 € HT, soit 73 410,48 € TTC, bien libre de toute location ou occupation, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier,

Vu les termes de l'avis de France domaine du 21 février 2011, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 61 380 € HT, soit 73 410,48 € TTC, d'une parcelle de terrain de 1 023 mètres carrés cadastrée AH 318 située 15, rue de la Gare à Vernaison et appartenant à Réseau ferré de France (RFF), dans le cadre du réaménagement de l'offre de stationnement proposée à proximité de la gare de Vernaison et en vue d'augmenter la capacité actuelle des parkings existants.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P10 - Parcs de stationnement, individualisée sur l'opération n° 0P10O2850, le 9 juillet 2013 pour la somme de 100 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822 - opération n° OP10O2850, pour un montant de 73 410,48 € TTC correspondant au prix de l'acquisition et de 2 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.